

OBSERVATION 89

7 avril 2021

49 éoliennes (de cette taille) dans le secteur alors que les "Hauts de France" ont déjà le record du nombre, ça fait un peu trop surtout que le coin de Montcornet en a déjà un nombre incalculable = donc avis défavorable

OBSERVATION 90

7 avril 2021

Je déclare être

CONTRE : L'installation du parc Eolien sur les communes de COINGT, DAGNY LAMBERCY, JEANTES, NAMPCELLES-LA-COUR, BANCIGNY et PLOMION.

POUR : Protéger toute forme de vie des effets néfastes des Eoliennes sur leur santé.

POUR : Protéger notre paysage et préserver la qualité de vie que nous avons dans notre belle Thiérache.

Pourquoi ne pas privilégier l'installation de panneaux solaires sur le toit de chaque habitations ? Ce qui, à mon sens, serait plus écologique que vos affreux moulins à vent !!!!!!!!!!!!!!!

Merci de bien vouloir tenir compte de mes remarques.

OBSERVATION 91

7 avril 2021

Je déclare être

CONTRE : L'installation du parc Eolien sur les communes de Coingt, Dagny-Lambercy, Jeantes, Nampcelles-La-Cour et Plomion.

POUR : Stopper la prolifération des éoliennes qui polluent tous les paysages de notre région jours et nuits.

Notre région ayant une très grande concentration d'Eoliennes, il me semble qu'il serait bon de réfléchir à d'autres sources d'énergies, voir trouver des solutions pour réduire la consommation d'énergies des foyers Français, avant de nous retrouver dans un champ d'éoliennes.

OBSERVATION 92

8 avril 2021

Cher Monsieur, ou chere Madame, etc.

Avec ceci je vous laisse savoir que je ne veux pas l'installation des moulins qui font de l'électricité parce qu'ils produisent une gaz qui pollue notre corps. En plus les feux rouges sont très irritants pour les yeux et la valeur de mon propriété sera diminuer énormément.

Merci pour votre attention

Coq Banni

Jeantes

OBSERVATION 95

Dagny-Lambercy, le 8 Avril 2021

Cher commissaire enquêteur,

Cher préfet,

Je suis d'avis que la demande de construction de 9 éoliennes dans **le plan d'un parc éolien de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER** est injustifiable et indésirable et donc la demande **doit être rejetée**.

Protégez La Thiérache

La Cigogne noire et le Milan royal, deux espèces protégées et menacées, ont leur habitat dans La Thiérache et doivent être protégés. Il n'y a actuellement aucune éolienne dans cette zone spécifique. Cela offre l'opportunité unique de transformer la Thiérache dans un Parc National et ainsi de relier le Parc Naturel Régional de L'Avesnois (PNR/ 'Sambre-Avesnois-Thiérache Pact) et Parc National des Ardennes afin de créer un corridor dans lequel les animaux protégés peuvent étendre leur habitat en toute sécurité.

Chauves-souris

Selon le MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale), les recherches menées par RES sur les trajectoires de vol des espèces migratrices sont insuffisantes. Dix espèces de chauves-souris sont importantes en raison de leur statut de site du patrimoine naturel régional et deux sont en danger d'extinction (la chauve-souris fauve et la chauve-souris de Bechstein). Parmi les 12 espèces de chauves-souris identifiées dans la zone du projet, cinq volent haut (vol à plus de 40 m d'altitude): la mouche tardive (*Eptesicus serotinus*), la chauve-souris rouge (*Nyctalus noctula*), la chauve-souris des bois (*Nyctalus leisleri*), la chauve-souris d'eau (*Myotis daubentonii*) et la chauve-souris de Brandt (*Myotis brandti*).

Selon une étude récente de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), il apparaît que les éoliennes d'un diamètre de rotor supérieur à 90 mètres ont un effet très négatif sur la population des chauves-souris.

Pollution environnementale

La pollution visuelle et les nuisances auditives seront énormes et doivent être évitées.

Ces grandes machines implantées déforment le paysage préexistant.

La distance entre les éoliennes et les maisons est trop petite et causera des plaintes physiques; les nuisances sonores. L'étude acoustique montre un risque de dépassement des seuils réglementaires en matière de bruit en période diurne et nocturne. Un bridage des éoliennes est prévu, mais n'est pas repris dans l'étude d'impact.

Qualité de la vie

En Thiérache, nous avons un patrimoine exceptionnel de pas moins de 65 églises fortifiées. L'église de Plomion classée monument historique fait actuellement l'objet d'une restauration en collaboration avec la mission patrimoine de Stéphane Bern. La destruction du beau paysage

détruit la valeur spéciale et la beauté des églises. Le pays de Thiérache, très fragilisé socialement et économiquement a été identifié depuis plusieurs années par les pouvoirs publics comme zone à soutenir. Détruire le paysage avec des éoliennes ne contribue pas à la qualité de vie dans la région.

Les promoteurs, facilités par l'État et financés par de grandes sociétés d'investissement internationales, sont sur le point de dominer brutalement ce paysage vulnérable.

Il y a déjà des propriétaires secondaires d'autres pays - qui empêchent maintenant les maisons vacantes de se détériorer- qui ont quitté la région et une fois que les éoliennes seront là, ils déménageront encore plus. C'est le déclin de nos villages.

L'analyse coûts-avantages

Le rendement environnemental des éoliennes est très discutable. La population locale ne profite certainement pas du rendement, à l'exception de quelques agriculteurs qui font installer les éoliennes sur leurs terres et qui partent eux-mêmes pour des destinations sans éoliennes. Ça coûte cher et ça enrichit surtout le promoteur. En effet, l'éolien est souvent considéré comme une activité particulièrement dépensière. Rien qu'en 2018, les charges du service public liées au soutien de l'éolien terrestre en France s'élevaient à 1,39 milliard d'euros. Le gouvernement français a mis en place un tel ensemble d'aides et d'exemptions d'impôt que l'Assemblée nationale s'est interrogée sur la légitimité d'un développement de l'éolien aussi largement subventionné (Cf Rapport Ollier).

Conclusion

Je conclus que le parc Grand Cerisier n'est pas souhaitable et devrait être annulé.

La demande d'autorisation de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER doit être rejetée.

Cordialement,

M.

OBSERVATION 96

8 avril 2021

à Commissaire Enquêteur,

Objet : Enquête publique Parc Eolien Grand Cerisier

Madame, Monsieur,

Je suis **favorable** au projet de Parc éolien du Grand Cerisier.

Je soutiens l'implantation de l'éolien dans le cadre de la transition énergétique et le développement d'énergies renouvelables.

La France est en retard dans le développement de l'Eolien, alternative aux énergies polluantes (nucléaire notamment avec des déchets qui impacteront les générations futures et qui posent de gros problèmes de stockage ,de sécurité et de santé)

Ce projet de fourniture d'une **énergie propre est un projet de qualité** avec une prise en compte pertinente de l'impact paysager et des trames vertes

(Haies, migrations des oiseaux...)

Son implantation permettra le fourniture de beaucoup d'énergie.

Je suis par ailleurs très sensible à l'écologie et à la santé en tant que médecin et membre d'association de défense de l'environnement.

Bien cordialement

OBSERVATION 97

Dagny-Lambercy, le 8 Avril 2021

Cher commissaire enquêteur,

Cher préfet,

Je suis d'avis que la demande de construction de 9 éoliennes dans **le plan d'un parc éolien de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER** est injustifiable et indésirable et donc la demande **doit être rejetée**.

Protégez La Thiérache

La Cigogne noire et le Milan royal, deux espèces protégées et menacées, ont leur habitat dans La Thiérache et doivent être protégés. Il n'y a actuellement aucune éolienne dans cette zone spécifique. Cela offre l'opportunité unique de transformer la Thiérache dans un Parc National et ainsi de relier le Parc Naturel Régional de L'Avesnois (PNR/ 'Sambre-Avesnois-Thiérache Pact) et Parc National des Ardennes afin de créer un corridor dans lequel les animaux protégés peuvent étendre leur habitat en toute sécurité.

Chauves-souris

Selon le MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale), les recherches menées par RES sur les trajectoires de vol des espèces migratrices sont insuffisantes. Dix espèces de chauves-souris sont importantes en raison de leur statut de site du patrimoine naturel régional et deux sont en danger d'extinction (la chauve-souris fauve et la chauve-souris de Bechstein). Parmi les 12 espèces de chauves-souris identifiées dans la zone du projet, cinq volent haut (vol à plus de 40 m d'altitude): la mouche tardive (*Eptesicus serotinus*), la chauve-souris rouge (*Nyctalus noctula*), la chauve-souris des bois (*Nyctalus leisleri*), la chauve-souris d'eau (*Myotis daubentonii*) et la chauve-souris de Brandt (*Myotis brandti*).

Selon une étude récente de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), il apparaît que les éoliennes d'un diamètre de rotor supérieur à 90 mètres ont un effet très négatif sur la population des chauves-souris.

Pollution environnementale

La pollution visuelle et les nuisances auditives seront énormes et doivent être évitées.

Ces grandes machines implantées déforment le paysage préexistant.

La distance entre les éoliennes et les maisons est trop petite et causera des plaintes physiques; les nuisances sonores. L'étude acoustique montre un risque de dépassement des seuils réglementaires en matière de bruit en période diurne et nocturne. Un bridage des éoliennes est prévu, mais n'est pas repris dans l'étude d'impact.

Qualité de la vie

En Thiérache, nous avons un patrimoine exceptionnel de pas moins de 65 églises fortifiées. L'église de Plomion classée monument historique fait actuellement l'objet d'une restauration en collaboration avec la mission patrimoine de Stéphane Bern. La destruction du beau paysage détruit la valeur spéciale et la beauté des églises. Le pays de Thiérache, très fragilisé socialement et économiquement a été identifié depuis plusieurs années par les pouvoirs publics comme zone à soutenir. Détruire le paysage avec des éoliennes ne contribue pas à la qualité de vie dans la région.

Les promoteurs, facilités par l'État et financés par de grandes sociétés d'investissement internationales, sont sur le point de dominer brutalement ce paysage vulnérable.

Il y a déjà des propriétaires secondaires d'autres pays - qui empêchent maintenant les maisons vacantes de se détériorer- qui ont quitté la région et une fois que les éoliennes seront là, ils déménageront encore plus. C'est le déclin de nos villages.

L'analyse coûts-avantages

Le rendement environnemental des éoliennes est très discutable. La population locale ne profitent certainement pas du rendement, à l'exception de quelques agriculteurs qui font installer les éoliennes sur leurs terres et qui partent eux-mêmes pour des destinations sans éoliennes. Ça coûte cher et ça enrichit surtout le promoteur. En effet, l'éolien est souvent considéré comme une activité particulièrement dépensière. Rien qu'en 2018, les charges du service public liées au soutien de l'éolien terrestre en France s'élevaient à 1,39 milliard d'euros. Le gouvernement français a mis en place un tel ensemble d'aides et d'exemptions d'impôt que l'Assemblée nationale s'est interrogée sur la légitimité d'un développement de l'éolien aussi largement subventionné (Cf Rapport Ollier).

Conclusion

Je conclus que le parc Grand Cerisier n'est pas souhaitable et devrait être annulé.

La demande d'autorisation de la société C.E.P.E. GRAND CERISIER doit être rejetée.

Cordialement,

Mme

OBSERVATION 98

8 avril 2021

Mr le Commissaire Enquêteur,

Habitante des alentours de Nampcelles-la-cour, je viens par cette présente, exprimer mon mécontentement concernant ces futurs projets de parcs éoliens dans le secteur.

La construction de ces parcs éoliens ont un impact sur notre santé à plus ou moins long terme, entraînant des problèmes somatiques engendrant un mal être permanent ; sans oublier la vie animale subissant autant d'impacts .

L'endommagement occasionné par cette plantation de multiples mâts à effets stroboscopiques dénaturant la Thiérache, par cette saturation d'encerclement et visuelle devenant oppressante ainsi que la dévalorisation des biens immobiliers.

Je vous remercie de prendre en considération mes doléances concernant ce et ces futurs projets industriels.